

## **CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION DU SITE CAPSITTELE.COM**

Le propriétaire s'engage à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

### **L'ACOMPTE**

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total du prix du séjour. Pour une location de 6 jours ou plus, un chèque de caution d'un montant n'excédant pas 500€ pourra être demandé par le propriétaire.

### **REGLEMENT DU SOLDE**

Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire. Nous vous informons que nous ne prenons pas la carte bancaire et que le règlement peut s'effectuer par virement, espèces ou chèque.

### **ANNULATION PAR LE CLIENT**

- a) dans tous les cas l'acompte reste acquis au propriétaire.
- b) si le client ne se manifeste pas avant 18 heures le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire.
- c) en cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût du séjour reste intégralement acquis au propriétaire.

### **ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE**

Si le propriétaire annule la réservation du client, il doit l'en informer le plus tôt possible. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées.

### **ARRIVEE**

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

### **UTILISATION DES LIEUX**

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état. Si des dégradations ont eu lieu pendant le séjour du client, le propriétaire demandera le paiement du matériel endommagé sous présentation des factures ou devis correspondants.

## **CAPACITE**

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires sans pour autant annuler le contrat ou de demander la somme prévue pour le nouveau nombre de clients. Les clients ne peuvent excéder un groupe de 4 personnes.

## **ANIMAUX**

Seuls les animaux domestiques de petite taille sont admis. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

## **LITIGES**

En cas de litige, le client et le propriétaire s'efforceront de régler le litige à l'amiable. Ces dispositions ne préjugent pas des éventuelles actions judiciaires intentées par le client ou le propriétaire.

